

Séance du 06 août 2018

Présents : FAIVRE Jean-Pierre, SERRUROT François, ROUSSEAU François, BAUDARD Didier, BALLOT Emmanuelle, LAPLACE Jean-Louis, HUMBLOT Yves, VIELLARD Benoit, Thierry BUCHAILLOT, André PRUNEAUX

Absentes excusées : Corine FEVRE, Céline LABOUROT, Audrey GAUTHIER

Absent : Bruno PESENTI

MODIFICATION CREATION POSTE EMPLOI SAISONNIER :

Le Conseil Municipal,

Suite au désistement de la personne prévue pour occuper un emploi saisonnier du 1^{ER} au 31 août, décide :

- La création d'un emploi d'adjoint technique, en contrat à durée déterminée, pour accroissement saisonnier d'activité, du 13 août au 14 septembre 2018.
- Fixe la rémunération sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1, indice brut 347, majoré 325.

CONVENTION DE STOCKAGE TEMPORAIRE DE CULTURES ENSILEES :

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de la SAS RBB Energie concernant un stockage provisoire de cultures ensilées sur un terrain communal situé sur le territoire de RAHON, la construction de l'unité de méthanisation de SAINT-BARAING, ayant pris du retard.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition temporaire de la parcelle B 253 en vue du stockage de cultures ensilées à la SAS RBB ENERGIE.

CESSION PARCELLES ZM 59 ET 70 AU GRAND DOLE :

Le Conseil Municipal :

- ✓ Accepte de céder à la communauté d'agglomération du Grand Dole les parcelles suivantes situées en zone d'activité artisanale :
- Parcelle ZM 59, d'une superficie de 3867 m² au prix de 5.17 € le m²
- Parcelle ZM 70, d'une superficie de 3823 m² au prix de 13.07 € le m²
- ✓ Autorise M. le MAIRE à signer l'acte correspondant

QUESTIONS DIVERSES :

- Suite au départ d'un colocataire du logement 4B Grande Rue, le Conseil Municipal décide de résilier le bail de location conclu à compter du 1^{er} janvier 2018 et d'établir un nouveau bail de location au locataire restant à compter du 1^{er} août 2018, aux mêmes conditions que précédemment.
- Le Conseil Municipal prend connaissance des documents relatifs à l'installation d'équipement de télé relevé transmis par GRDF concernant le projet « GAZPAR » dans le cadre de la convention signée fin 2014.

Séance levée à 21h45

LE MAIRE
Jean-Pierre FAIVRE